

En France, ils tuent Sarah Halimi ; en Belgique ils interdisent l'entrée des cafés aux Juifs...

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 10 juin 2019



En complément de notre article sur ce sujet :

<http://resistancerepublicaine.com/2019/06/10/la-justice-belge-autorise-la-pancarte-les-chiens-sont-autorises-mais-les-juifs-jamais/>

L'affaire date de 2014 et rebondit en 2019...

Ainsi un café turc à Saint-Nicolas (province de Liège) avait-il affiché en Turc "**Les chiens sont autorisés, mais les Juifs jamais !**" .

Bon soyons honnêtes, en français c'était légèrement plus soft histoire de jouer sur anti-sionisme/anti-sémitisme : "***L'entrée est autorisée aux chiens mais aux sionistes en aucune façon !***" .

La Ligue Belge contre l'Antisémitisme (LBCA) a porté plainte

auprès du Procureur du Roi de Liège.

Le Bourgmestre de Saint-Nicolas lui-même, Jacques Heleven, s'est indigné *"On ne peut tolérer, en tant que bourgmestre, des propos à caractère raciste"*. La police est rapidement arrivée sur les lieux, elle a fait retirer les inscriptions et a dressé un procès verbal transmis au Parquet de Liège et à la police judiciaire fédérale.

Voilà une affaire rondement menée en 2014 !

.

Que nenni en 2019 !

[La justice a classé l'affaire](#) (article ci-dessous de Spoutniknews, le plus complet), ce que confirme le porte-parole du parquet de Liège, le premier substitut Mme Catherine Collignon... **qui n'en sait pas plus !**

.

Comme quoi nous n'avons rien à envier à la Belgique ! Notre "justice" se masturbant psychologiquement autant les méninges pour [éviter de prendre en considération le caractère antisémite d'un meurtre](#) lors qu'il est le fait d'un membre de la oumma, en exemple l'assassinat de Sarah Halimi dont l'auteur ne sera certainement jamais jugé considéré comme "irresponsable"...

Autre cas portant question, [le meurtre de Sébastien Selam](#). Comme il est précisé dans l'article, 11 meurtres anti-sémites ont eu lieu depuis 1945 en France... [mais aucun n'est le fait de la dite extrême-droite](#)... malgré les déclamations indignées l'impliquant pour tout ou presque (ce qui n'excuse en rien les faits réels) !

Et pour rappeler les pages les plus sombres de notre histoire dont certains usent et abusent pour culpabiliser et manipuler l'opinion publique, en 1941 [un seul magistrat a refusé officiellement refusé de prêter serment à Pétain*](#), Paul Didier !

* Lire le paragraphe "Hommage" : Ouf, l'honneur de la magistrature est sauf !

Une affichette en turc indiquant «**Les chiens sont autorisés, mais les Juifs jamais**» placardée sur la vitrine d'un bistrot belge a indigné la communauté juive de Belgique qui est à présent révoltée d'apprendre que le parquet a classé la plainte déposée contre le cafetier.

Le parquet de Liège a classé sans suite la plainte contre un cafetier de Saint-Nicolas (Liège) qui avait collé sur la vitrine de son bistrot une affiche en français déclarant : «**L'entrée est autorisée aux chiens mais aux sionistes en aucune façon !**», ainsi qu'en turc : «**Dans ce commerce, les chiens sont autorisés mais les Juifs en aucun cas !**», raconte La Dernière heure.

«Les chiens sont autorisés, mais les Juifs jamais» : incroyable, la Justice belge classe l'affaire
<https://t.co/iMyMR0veBB> #Monde pic.twitter.com/PnUBhp6sr7

– L'important (@Limimportant_fr) 8 juin 2019

□Une allusion aux pancartes diffusées en Allemagne nazie : «Betreten für Hunde und Juden verboten» (Entrée interdite aux chiens et aux juifs).

«**Le dossier a été classé sans suite. Je n'en sais pas plus**», a confirmé au quotidien le porte-parole du parquet de Liège.

Joël Rubinfeld, de la Ligue belge contre l'antisémitisme (LBCA), s'est dit «atterré, révolté». «**Nous étions toujours en attente des suites pénales de ce dossier tout en nous étonnant de la lenteur**», a-t-il indiqué à La Dernière heure.

«1.000 actes antisémites ont été recensés en Belgique depuis la résurgence de l'antisémitisme observée depuis septembre

2000. Dans ce nombre, ceux qui ont été traduits en justice et ont amené une condamnation par les tribunaux se comptent sur les doigts de la main. Le parquet du procureur du Roi a donc classé un acte antisémite si évident que tous les médias belges l'avaient rapporté et ceux d'à peu près toute la planète avaient repris», s'indigne M.Rubinfeld.

À l'époque des faits, le bourgmestre de Saint-Nicolas avait immédiatement fait intervenir la police dans ce café turc et fait retirer les affiches, et le ministre de la Justice s'était engagé à suivre le dossier, rappelle le journal.

Le discours officiel, celui de la tolérance zéro, ne va pas plus loin que la parole, s'agace le président de la LBCA cité par La Dernière heure. *«Dès qu'on sort du champ théorique pour entrer dans le champ pratique, c'est perdu. La lutte contre le racisme, s'agissant de l'antisémitisme, reste dans la pure rhétorique.»*

Et d'ajouter: *«Nous n'acceptons pas ce classement sans suite»*.

D'après M.Rubinfeld, il s'agit d'une «faillite», d'un «sérieux dysfonctionnement de la justice pas même capable d'amener un cas si flagrant devant les tribunaux», ajoute le quotidien belge.